L'ALLIANCE
IMMOBILIER

Honoraires de négociations transactions ventes		
Prix de vente	**TTC**	**HT**
De 0 € à 49 999,99 €	5 000 €	4 166,67 €
De 50 000 € à 149 999,99 €	8 000 €	6 666,67 €
De 150 000 € à 249 999,99 €	10 000 €	8 333,33 €
Au-delà de 250 000 €	5 %	-
Au-delà de 600 000 €	4 %	-

Les honoraires de négociation sont :

- À la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente « commission vendeur »,
- À la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de vente « commission acquéreur »

Honoraires de locations professionnelles	
Part bailleur- propriétaire	**Part preneur – locataire**
15 % du loyer annuel hors charges - hors taxes	15 % du loyer annuel hors charges - hors taxe
Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail : 50 % du montant du loyer hors charges Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 50 % du montant du loyer hors charges	Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail : 50 % du montant du loyer hors charges Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 50 % du montant du loyer hors charges

Honoraires de locations particuliers Baux pour Locaux d'habitation non soumis à l'encadrement des loyers applicable depuis l'article 140 de la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 dite loi élan. Voir liste des communes encadrées auprès de votre agence L'Alliance Immobilier.	
Part bailleur- propriétaire	**Part preneur – locataire**
1 mois de loyer hors charges	1 mois de loyer hors charges
Entremise et négociation : 0 % du montant du loyer hors charges Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail : 50 % du montant du loyer hors charges Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 50 % du montant du loyer hors charges	Entremise et négociation : 0 % du montant du loyer hors charges Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail : 50 % du montant du loyer hors charges Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 50 % du montant du loyer hors charges

Honoraires de locations particuliers Baux pour Locaux d'habitation soumis à l'encadrement des loyers applicable depuis l'article 140 de la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 dite loi élan. Voir liste des communes encadrées auprès de votre agence L'Alliance Immobilier.		
	Part bailleur- propriétaire	**Part preneur – locataire**
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10 € T.T.C./ m² de surface habitable	10 € T.T.C./ m² de surface habitable
Etat des lieux location vide	3 € T.T.C. / m² de surface habitable	3 € T.T.C. / m² de surface habitable
Etat des lieux location meublée	3 € T.T.C. / m² de surface habitable	3 € T.T.C. / m² de surface habitable

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
Mandat de recherche : Honoraires à la charge de l'acquéreur selon barème ci-dessus

Carte professionnelle numéro : CPI 5906 2019 000 043 656 délivrée par la CCI de Lille – RCP délivrée par AON entreprise